SECTION de la CHARENTE
http://www.fo-dgfip-sd.fr/016/

Action publique 2022 : un tsunami à venir

Présentation et analyse des éléments connus à ce jour

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a fait le point le 2 novembre sur les grands dossiers de son ministère devant des députés, dans le cadre de l'examen en commission de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2018 .
Ce CAP22, composé de 34 membres issus de la haute fonction publique,du monde politique et économique, est chargé de s'interroger sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique dans des orientations d'économies durables.

Parallèlement aux travaux du Comité, cinq chantiers transversaux seront conduits sur les thématiques suivantes : la simplification administrative et l'amélioration de la qualité de service, la transformation numérique, la rénovation du cadre des ressources humaines, l'organisation territoriale des services publics et la modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

Sur la gestion budgétaire et comptable, c'est rien moins que le **principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable** qui va disparaître ! Voici les propos tenus par le ministre sur ce principe : « Je ne pense pas qu'il faille continuer dans les très grandes collectivités avec cette distinction» en ajoutant « une certification des comptes est possible indépendamment des agents de la direction générale des finances publiques» même s'il reconnaît que « peut être que pour le monde rural et pour un certain nombre de collectivités qui ont besoin de conseils, il faut des agents(de la direction générale des finances publiques) qui puissent continuer à être là»

Sur la **rémunération des agents publics** le ministre a souligné sa volonté de ne plus augmenter le point d'indice « de manière généralisée pour l'ensemble des agents publics, mais plutôt de procéder à des hausses ciblées de pouvoir d'achat », Il a rappelé son projet de rémunération au mérite et son souhait de moduler les primes en fonction de l'absentéisme des agents.

Sur le **statut de la fonction publique**, il a exprimé son objectif de différencier l'attribution de points d'indice entre les trois versants de la fonction publique tout en niant que cette mesure soit un frein sur la mobilité inter-fonctions publiques. Et il a confirmé que des mesures pour faire évoluer le statut seront inscrites à l'agenda du deuxième semestre 2018,
On ne peut que s'inquiéter lorsque lors de la même audition, Lise Magnier a déclaré que son groupe(La République en marche) « est dans l'attente et prêt à accompagner le ministre sur (...) la remise en cause du statut même de fonctionnaire ».

Nous voilà prévenus...

SITE INTERNET : http://www.fo-dgfip-sd.fr/016/